|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Lettre circulaire**CR/394** | Le 18 mars 2016 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Introduction de nouveaux symboles de classe de station pour les stations du service mobile aéronautique (R) par satellite (SMA(R)S) et du service mobile aéronautique (OR) par satellite (SMA(OR)S)** |
|  |
|  |
|  |
|  |

La présente Lettre circulaire a pour objet de fournir aux administrations des informations et des indications concernant les nouveaux symboles de classe de station qui seront utilisés pour les stations spatiales du service mobile aéronautique (R) par satellite (voir le numéro **1.36**) et du service mobile aéronautique (OR) par satellite (voir le numéro **1.37**).

Pour faire la distinction entre, d'une part, les assignations de fréquence à une station spatiale du SMA(R)S et du SMA(OR)S et, d'autre part, les assignations à une station spatiale du SMA (symbole de classe de station **EJ**) et pour pouvoir procéder à l'examen approprié concernant le Tableau d'attribution des bandes de fréquences, le Bureau a défini les nouveaux symboles de classe de station suivants pour le **Tableau 3** de la Préface de la BR IFIC (Services spatiaux):

 **E5** – station spatiale du service mobile aéronautique (R) par satellite

 **E6** – station spatiale du service mobile aéronautique (OR) par satellite

 **T5** – station terrienne d'aéronef du service mobile aéronautique (R) par satellite

 **T6** – station terrienne d'aéronef du service mobile aéronautique (OR) par satellite

Les Administrations sont invitées à utiliser les nouveaux symboles de classe de station pour soumettre au Bureau des fiches de notification relatives aux stations spatiales des services concernés.

Les nouveaux symboles seront utilisés pour les soumissions concernant le SMA(R)S (Terre vers espace) dans la bande de fréquences 1 087,7-1 092,3 MHz, conformément aux dispositions du numéro **5.328AA [5.A25]**, et reçues par le Bureau à compter du **28 novembre 2015**.

En outre, pour les assignations de fréquence assorties du symbole de classe de station EJ dans les bandes de fréquences 1 610-1 626,5 MHz et 5 000-5 150 MHz, qui figurent dans la base de données SRS\_ALL, ce symbole sera remplacé par le symbole de classe de station E5 ouT5, selon le cas.

La version actualisée du **Tableau 3** de la Préface pourra être consultée en ligne, à l'adresse: http://www.itu.int/ITU-R/space/preface/index.html, ainsi que dans la BR IFIC (Services spatiaux) (**2816/29.03.2016** et publications ultérieures).

La version actualisée du progiciel du BR utilisé pour la soumission par voie électronique des fiches de notification des réseaux à satellite, la validation et l'interrogation (SpaceCap, SpaceVal et SpaceQry), incluant les nouveaux symboles, pourra être téléchargée à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/space-software/en>, ainsi que dans la BR IFIC (Services spatiaux) **(2816/29.03.2016** et publications ultérieures).

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration pour toute demande de précisions au sujet des questions traitées dans la présente Lettre circulaire (écrire à l'adresse: brmail@itu.int).

François Rancy
Directeur

Distribution:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications